


| | | |
|---|---|---|
| <p>République Française</p> | <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> | <p>Délibération n° 2024.01.30 Du 3 avril 2024</p> |
| <p>Département des Yvelines</p> | <p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.</p> | |
| <p> Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud </p> | <p>Objet : « les Cellois s'exposent » Approbation du règlement intérieur</p> <p style="text-align: right;"> <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240409-DE2024-01-30-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small> </p> | |
| <p>Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY</p> | <p>VU le Code général des collectivités territoriales,</p> | |
| <p>En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p> | <p>VU l'avis favorable de la Commission Animation, culture et sport réunie le mardi 5 mars 2024,</p> | |
| <p>Pour : 33</p> | <p>CONSIDERANT que les « Cellois s'exposent » permettent aux cellois, amateurs ou professionnels de valoriser leurs créations au sein des salons d'exposition,</p> | |
| <p> Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD </p> | <p>CONSIDERANT qu'un règlement encadrant cette manifestation doit être adopté,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'approuver le règlement qui encadre la participation aux « Cellois s'exposent ».</p> <p>La Ville organise tous les deux ans « Les cellois s'exposent ». Cette exposition permet de valoriser les talents locaux et de récompenser les plus méritant par le biais d'une remise de prix. Cette année, la manifestation se déroulera du 14 au 29 septembre 2024, dans les salons d'exposition de l'Hôtel de Ville.</p> <p>Les artistes amateurs ou professionnels peuvent exposer deux œuvres. La Ville se charge de l'accrochage et de la communication.</p> <p>Les membres du conseil municipal de la ville sont invités à se prononcer sur l'approbation du règlement de participation à cette manifestation.</p> | |
| <p>Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL</p> | <p>Règlement de participation aux Cellois s'exposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exposition est ouverte aux peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs, photographes (professionnels ou amateurs) habitant exclusivement LA CELLE SAINT-CLOUD et présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; • Il n'y aura pas de sélection et il ne sera perçu aucun droit d'accrochage. Seules les œuvres ne respectant pas les conditions de présentation citées ci-dessous seront refusées ; • Chaque artiste aura la possibilité d'exposer 2 œuvres ; • L'inscription se fera à l'aide du bulletin ci-joint à nous retourner avant le lundi 01 juillet 2024 par courrier au Service des Affaires Culturelles – Exposition, à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou à envoyer par mail : lsecheresse@ville-lacellesaintcloud.fr ; • Tout dossier ou œuvre reçus hors délais seront refusés ; • Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition et sous aucun prétexte, sans quoi, les participants seront de fait refusés lors de la prochaine édition. <p>PRÉSENTATION DES ŒUVRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les œuvres sont libres de thème et de tendance ; • Elles devront porter au dos, lisiblement inscrits : le nom, l'adresse de l'artiste et le titre de l'œuvre ; • Les toiles et photographies devront être munies d'un système d'accrochage fiable ; • Format limité des œuvres : 50 Figure (116 x 89 cm) ; | |

- Toutes les œuvres, sans exception, devront être encadrées proprement ou présentées sous caches-clous. Les collages sur cartons et les sous-verres seront refusés.
- Les sculptures devront être munies de patins en feutres adhésifs pour éviter de rayer les supports.

ASSURANCE

- Aucune assurance pour les œuvres exposées ne sera contractée par la Mairie de La Celle Saint-Cloud.
- L'ORGANISATEUR - Ville de La Celle Saint-Cloud – Service des affaires culturelles
- Prend à sa charge l'édition d'affiches pour annoncer l'exposition et de cartons d'invitation pour le vernissage. Il sera remis une affiche et des invitations (10 maximum) à chaque exposant au moment du dépôt des œuvres ;
- Assure l'accrochage et le gardiennage des Salons d'exposition ;
- Présentera une liste des exposants tenue à la disposition des visiteurs ;
- Les œuvres pourront être vendues sous la seule responsabilité de l'artiste au moment du retrait ;
- Le vernissage aura lieu le vendredi 13 septembre à 19 heures.

Pour tout renseignement s'adresser au Service des affaires culturelles : 01 30 78 10 75
lsecheresse@ville-lacellesaintcloud.fr

- DÉPÔT DES ŒUVRES, dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville (accès hall du Théâtre)

Lundi 09 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mardi 10 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi 11 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h

- RETRAIT DES ŒUVRES, dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville (accès hall du Théâtre)

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

Lundi 30 septembre de 9h à 12h et 14h à 18h
Mardi 1 octobre de 9h à 12h et 14h à 18h

RÉCOMPENSES

Un jury composé de 5 membres (artistes et membres de la municipalité nommés par le Conseil Municipal) décernera 2 prix :

- Le Prix de la Ville pour un montant de 500 €. L'auteur de l'œuvre récompensée sera invité d'honneur de la prochaine biennale « Les Cellois s'exposent ».
- Le Prix « jeune talent » pour un montant de 300 € pour un artiste ayant moins de 30 ans ou 30 ans en 2024.
- Le PRIX DU PUBLIC désignera l'œuvre qui a remporté le plus grand nombre de suffrages (un seul prix). Il sera remis à l'artiste une médaille de la Ville, à la fin de l'exposition.

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Coest

Olivier DELAPORTE

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.